

LIVRE BLANC

SCHÉMAS COMPTABILISATION DE L'AFFACTURAGE

Contrat ligne à ligne
non géré par le Factor,
sans recours

CE DOCUMENT
EST CONFIDENTIEL

La présente note est diffusée à titre purement indicatif. La responsabilité de BNP Paribas Factor ne pourra en aucun cas être engagée au titre des présentes, notamment dans le cas où vous subiriez un préjudice dans la gestion de votre comptabilité ou tout éventuel redressement fiscal suite à votre interprétation des présentes. Ce document contient des informations d'ordre général, en cas de différence entre les informations présentes dans ce document et votre contrat d'affacturage applicable à votre situation. Par ailleurs, cette information a été émise uniquement à votre attention ainsi qu'à celle de vos services comptables à l'exclusion de toutes autres personnes tiers.

Toute diffusion est interdite sauf autorisation expresse de BNP Paribas Factor.

ÉDITO

Cher lecteur,

Nous sommes heureux de vous présenter ce livre blanc «Comptabilisation de l'affacturage», qui a pour ambition de mieux servir les entreprises que nous accompagnons au quotidien.

En vous proposant une illustration du traitement comptable des différentes opérations liées à votre contrat d'affacturage, nous espérons vous donner ainsi une grille de lecture complémentaire à son fonctionnement.

Cet outil pédagogique mis à votre disposition par BNP Paribas Factor, et réalisé par le Cabinet Bricard, Lacroix et Associés, sous la direction de Madame Agnès Bricard, Présidente d'Honneur du Conseil de l'Ordre des Experts Comptables, vous permettra de traduire efficacement les mécanismes de comptabilité générale de nos solutions d'affacturage.

Il vous permettra également d'optimiser les nombreuses données mises à votre disposition dans votre espace client BNP Paribas Factor.

Les modèles présentés dans ce livre blanc sont proposés à titre d'exemples.

Aussi, nous vous invitons à vous rapprocher de votre expert-comptable ou commissaire aux comptes afin de valider les schémas en fonction de votre configuration individuelle.

Très bonne lecture !



Eric Turbot,
Directeur Général Délégué au Commerce,
BNP Paribas Factor

L'affacturage est aujourd'hui un mode de financement de plus en plus utilisé par les entreprises en tant que solution courante de mobilisation du poste clients.

Pour autant, les services comptables des entreprises ne sont pas toujours préparés à la gestion et à l'utilisation des solutions d'affacturage. Les difficultés rencontrées se concentrent sur les schémas de comptabilisation et sur l'utilisation optimale des informations et des solutions disponibles sur l'espace client des sociétés d'affacturage.

C'est la raison pour laquelle nous avons accepté la proposition de BNP Paribas Factor d'intervenir aux côtés de leurs services, pour élaborer un outil pédagogique adapté à chacun des contrats d'affacturage, qui permettra aux services comptables des entreprises de bénéficier des avantages de l'affacturage avec plus de facilité.



Agnès Bricard

Présidente d'Honneur du Conseil de l'Ordre
des Experts Comptables

SOMMAIRE

1.

POINTS CLÉS DE VOTRE CONTRAT

p.6

2.

LE SUIVI DE VOS COMPTES – POINTS DE CONTRÔLE

p.10

3.

ÉCRITURES À COMPTABILISER DANS LES « COMPTES SOCIAUX »

p.20

3.1. Solution « classiquement adoptée »
avec une sortie du poste clients des
créances cédées dès leurs cessions
p.24

3.1.1. Décompte de prise en charge
définitive

3.1.2. Avis de débit et de crédit

3.1.3. Demande de financement

3.1.4. Écritures à passer à l'issue de la
prise en charge des factures

3.2. Solution vous permettant de suivre
vos comptes d'affacturage
p.27

3.2.1. Décompte de prise en charge
définitive

3.2.2. Avis de débit et de crédit

3.2.3. Demande de déblocage de fond
après prise en compte de votre
cession de factures

3.2.4. Écritures à passer à l'issue de la
prise en charge des factures et du
décaissement de l'avance réalisée

3.1.5. Écritures à comptabiliser lors des
paiements par vos clients à
BNP Paribas Factor des factures
cédées

3.2.6. Arrêté de vos comptes annuels

4.

EXEMPLES DE RAPPROCHEMENTS

p.32

5.

NORME IFRS 9

p.36



POINTS CLÉS DE VOTRE CONTRAT ET LEXIQUE

CONTRAT LIGNE À LIGNE

Le contrat ligne à ligne se caractérise par une cession créance par créance (facture ou avoir), via l'envoi de fichiers à partir de votre espace client BNP Paribas Factor.

VOTRE CONTRAT EST NON GÉRÉ

Conformément au mandat de gestion que vous a consenti avec BNP Paribas Factor, vous gérez et recouvrez vos créances. Selon les cas, les acheteurs sont / ou non notifiés de la cession. Si la cession est notifiée, la mention de subrogation prévue au contrat sera à apposer sur les factures cédées. Si la cession n'est pas notifiée, aucune mention n'est requise, sauf cas prévus au contrat.

Le compte bancaire sur lequel les créances cédées à BNP Paribas Factor seront encaissées appartient à BNP Paribas Factor.

- Lorsque la cession de créances n'est pas notifiée auprès de vos clients, l'intitulé de ce compte (compte d'encaissement) est « votre nom » afin de permettre la confidentialité ;
- Lorsque la cession de créances est notifiée auprès de vos clients l'intitulé de compte (compte d'encaissement) est « BNP Paribas Factor ».

Vous aurez un accès web pour visualiser l'ensemble des écritures enregistrées sur ce compte.

LA GESTION SANS RECOURS DE VOTRE CONTRAT

BNP Paribas Factor renonce à tout recours à votre encontre en cas d'insolvabilité des acheteurs préalablement agréés par BNP Paribas Factor. Toutefois, en cas de survenance de l'un des événements prévus au contrat, vous serez redevable envers BNP Paribas Factor d'une obligation d'indemnisation conformément audit contrat.

LES CLIENTS DE VOTRE ENTREPRISE AGRÉÉS PAR BNP PARIBAS FACTOR AU TITRE DE VOTRE CONTRAT D'AFFACTURAGE

Ils sont dénommés « acheteurs » (ou également « débiteurs »).

L'AGRÉMENT

Il s'agit du montant maximum des créances relatives à un acheteur à hauteur duquel BNP Paribas Factor (ou un assureur externe) accepte de prendre en charge le risque d'insolvabilité dans les conditions et les limites déterminées dans votre contrat d'affacturage.

- Les créances cédées peuvent être prises en charge soit par BNP Paribas Factor au travers de la garantie de bonne fin matérialisée par l'agrément, soit par la souscription à une police d'assurance-crédit auprès d'un assureur-crédit dont le bénéfice du droit aux indemnités est délégué à BNP Paribas Factor.
- BNP Paribas Factor ne vous accordera pas de nouveau financement sur un acheteur si le montant des encours détenus sur celui-ci dépasse le montant de l'agrément. En revanche, BNP Paribas Factor pourra accepter de mettre à votre disposition une enveloppe de financement sur des créances non garanties en raison d'un dépassement de l'agrément. Dans ce dernier cas, vous porterez le risque d'insolvabilité des acheteurs concernés.



LE SUIVI DE VOS COMPTES

-

POINTS DE CONTRÔLE

Sur votre espace client BNP Paribas Factor, nommé «Gestion des Opérations», vous avez accès à de nombreuses informations sur votre contrat et son fonctionnement.

Nous développons ci-après les informations qui peuvent intéresser plus spécifiquement vos services comptables en vue de la gestion dynamique de votre contrat, de la comptabilisation des écritures et, enfin, des contrôles comptables à opérer.



Notre exposé reprend les informations figurant sur votre espace client.



Une page d'accueil présente une synthèse.



Notre exposé est rédigé dans l'ordre des onglets qui apparaissent sur votre espace client.

1. ONGLET « ACHETEUR »

Cet onglet (accessible dans le sous-onglet « Liste »), présente la liste des acheteurs par établissement avec :

- Le plafond de garantie qui leur est affecté (l'agrément dont ils bénéficient) ;
- L'encours utilisé, et l'encours garanti.

Ne pas hésiter à demander une augmentation de votre plafond dès lors que vous avez connaissance d'une facturation à venir qui entraînera un dépassement du plafond.

Lorsque l'en-cours utilisé dépasse le montant garanti, vous pouvez vous reporter au suivi du compte par acheteur (cf. onglet « Compte » ci-après) pour examiner le détail des factures non encore payées et composant l'encours.



2. ONGLET : « COMPTE »

Le tableau de synthèse mentionne le solde de tous les comptes ouverts dans le cadre de votre contrat. Les détails sont disponibles dans l'onglet « Compte ».

UN PREMIER SOUS-ONGLET « CONTRAT »

Le solde des divers comptes ouverts chez BNP Paribas Factor :

- **Compte courant** : vous permet de visualiser l'ensemble des opérations relatives à votre contrat d'affacturage

tant au débit qu'au crédit. Le solde de votre compte courant d'affacturage vous permet de déterminer le montant du financement que vous pouvez demander (sous réserve des déductions de commissions et des opérations en cours)

- **Indisponible** : ce montant correspond aux cessions de créances que vous avez transmises à BNP Paribas Factor et qui à cet instant ne donnent pas lieu à un financement.

Plusieurs raisons peuvent expliquer ce montant en indisponible :

- Factures non couvertes par une garantie,
- Factures mise en indisponible par le gestionnaire au moment de l'achat,
- Factures échues et faisant l'objet d'un définancement,
- Quotité Non Financée (QNF), certains dossiers peuvent avoir des QNF, il s'agit de rétentions (%) sur chacune des créances remises.
- Créances relatives à un « acheteur inconnu », le système, ne parvenant pas à identifier les créances remises, le gestionnaire commercial se rapprochera alors de vous.

Si l'absence de financement s'explique par un refus d'agrément de l'acheteur, le montant de la créance deviendra disponible lorsque l'acheteur (votre propre client) aura payé la facture auprès de BNP Paribas Factor. Le montant sera porté au crédit du compte courant.

- **CpStat-Financement** : Ce compte n'a pas d'intérêt pour la comptabilisation des écritures de factoring ; c'est un renseignement qui vous est donné sur le montant que vous auriez à payer pour mettre fin au contrat de factoring (sans prise en compte du fonds de garantie).
- **Fonds de Garantie (FG) à recevoir** : Au moment de la cession d'une nouvelle remise, le système calcule le FG théorique, compte tenu de la prise en compte de cette nouvelle cession. Le montant indiqué est le montant de fonds de garantie à prélever.
- **Fonds de Garantie (FG) constitué** : ce compte enregistre au crédit, les retenues de garanties prélevées sur les créances. Au débit, il indique les restitutions de retenues de garanties opérées lors du paiement des créances par les acheteurs.
- **Réserve affectée** : il peut y avoir une ou plusieurs réserves affectées en fonction du contrat qui a été signé. Ces réserves peuvent notamment avoir pour objet de payer les ristournes de fin d'année aux acheteurs (ristournes de fin d'année -RFA- ou participations publicitaires -PP-).

Nous pouvons notamment y retrouver :

1. des montants bloqués par nos soins en cas de litiges/règlements directs, paiement par l'acheteur au client au lieu du Factor,
2. des montants ou pourcentage permettant à BNP Paribas Factor de payer directement l'URSSAF ou trésor public dans des cas spécifiques

- **Intérêts pré comptés** : il s'agit des intérêts perçus sur la base de la durée prévisionnelle de financement selon la formule :
Intérêts précomptés =
Montant financé
*(Taux de financement annuel/360 jours)
* Durée prévisionnelle de financement.

UN SECOND SOUS-ONGLET « ACHETEUR »

Cet espace indique le montant que l'acheteur doit régler à BNP Paribas Factor

Le détail des sommes dues est disponible dans l'onglet « Recouvrement »

3. ONGLET « ENCOURS »

Des informations sur les encours figurent sur le « **Tableau de synthèse** »

Les encours remis à BNP Paribas Factor sont classés en sous-catégories :

- L'encours total utilisé avec une ventilation entre l'encours garanti et l'encours non garanti.
- Le contrat peut prévoir un financement de créances non garanties.
- La ventilation de cet encours en : ERNE (effets reçus non échus) et hors ERNE.

À l'intérieur de l'onglet « Encours », trois sous-onglets sont accessibles

> LE TABLEAU DE BORD CONTRAT :

- **Chiffre d'affaires du mois** : Chiffre d'affaires cédé au factor par le client, sur le mois en cours.
- **Chiffre d'affaires de l'année** : Chiffre d'affaires cédé au factor par le client sur l'année.
- **Chiffre d'affaires de l'année précédente** : Chiffre d'affaires cédé au factor par le client sur l'année précédente.
- **Plafond autorisé contrat** : montant maximum des encours achetés (créances clients achetées et non réglées par vos clients à BNP Paribas Factor)
- **Encours utilisé (ERNE inclus)** : montant des créances achetées par BNP Paribas Factor
- **Une synthèse en nombre et en total** des créances clients réparties par catégorie (avoirs, factures en litige, factures échues non réglées, factures en pré-contentieux et factures en contentieux).
- **La rotation réelle** : DSO réel observé : délai entre la date de facture et la date de paiement (différent du DSO théorique = délai entre la date de facture et la date d'échéance).

> LE TABLEAU DE BORD ENTREPRISE :

Il est basé sur le numéro de Siren de l'entreprise, il s'agit d'un Siren/Raison sociale.

Il reprend, pour chaque débiteur, les encours échus et non échus, avec une ventilation par date (de 1 à 30 jours, de 31 à 60 jours, + 60 jours, et total) et un total général avec une dernière colonne mentionnant le montant autorisé.

Montant autorisé = montant garanti, soit le montant de la garantie allouée par BNP Paribas Factor ou assurance externe.

> LE TABLEAU DE BORD ACHETEUR :

Il est basé sur le numéro Siret plus précis, on parle d'un Siret, par établissement.

Il reprend les mêmes données que le **tableau de bord entreprise**. Il reprend le chiffre d'affaires du mois, de l'année en cours (N) et de l'année précédente.

4. ONGLET « FACTURE/ AVOIR »

CRÉATION DE REMISE DE FACTURES EN VUE D'UNE CESSIION DE CRÉANCES

Cet onglet concerne plus particulièrement les cessions de créances avec la saisie des factures et/ou avoirs que le client souhaite remettre à BNP Paribas Factor.

La saisie peut être manuelle (saisie des factures/avoirs) ou intervenir via un envoi de fichier.

Cet onglet permet de suivre une créance de sa saisie jusqu'à sa prise en charge.

Le décompte de prise en charge définitif

est disponible dans l'onglet « **Édition** » et vous est adressé à chaque achat. Il résume les informations sur les créances cédées (date émission, date d'échéance, montant, référence de facture, nom de l'acheteur et son numéro)

Il donne le classement des créances (factures et /ou avoirs) en terme de finançable au moment de l'achat, à savoir :

- Montant finançable garanti,
- Montant finançable non garanti,
- Montant encaissement garanti,
- Montant encaissement non garanti,
- Le montant de commission d'affacturage par créance.

Le bordereau de prise en charge définitive à utiliser pour comptabiliser les écritures de cession de créances est également accessible dans l'onglet éditions.

5. ONGLET « FINANCEMENT »

Cet onglet mentionne le droit de tirage : droit au financement accordé à l'entreprise, en fonction des montants des créances remises en affacturage. Il correspond à un maximum dont vous pouvez demander le décaissement, en totalité ou en partie, en fonction de vos besoins.

Quatre lignes sont mentionnées dans le « **Tableau de synthèse** » :

- Le droit à financement disponible
- Les avis de débit/crédit
- Les montants en attente de validation

(demandes de financement effectuées mais non validées par BNP Paribas Factor)

- **Montant disponible =**
 - Droit au financement disponible
 - ou + Avis débit/crédit
 - Montant en attente de validation

Le montant disponible est le montant de financement auquel vous pouvez prétendre, hors commissions (commission de financement et autres tarifications annexes).

6. ONGLET « REVOLVING »

Si au moment de l'achat, l'agrément présent sur l'acheteur n'est pas suffisant, la partie non couverte de la facture sera non financée. Si les règlements reçus abaissent l'encours détenu sur ledit acheteur en-dessous du plafond accordé, la partie de la facture non financée pourra être financée dans la limite de l'encours autorisé de votre contrat (sous réserve que ces dernières respectent toujours les conditions d'éligibilités prévues dans votre contrat d'affacturage).

Ligne de Financement Non Garantie (« LFNG ») :

Si le contrat prévoit une LFNG (pour permettre le financement de créances non couvertes par un agrément) le risque d'insolvabilité est porté par vous. (= recours)

7. ONGLET « RECOUVREMENT »

Le « **Tableau de synthèse** » mentionne une seule information au titre du recouvrement : le montant des règlements non affectés.



Tant que ces montants ne sont pas lettrés, ils n'affectent pas l'encours utilisé du contrat.

Dans l'onglet « **Recouvrement** » figurent de nombreuses informations sur le détail des comptes des acheteurs (vos comptes clients) :

1. Les factures relatives à tous les acheteurs

(toutes les créances remises chez BNP Paribas Factor). Le système propose d'affiner les recherches : factures soldées ou pas ; factures échues et non réglées. Elles peuvent être classées par n° de facture, par raison sociale, par date de facturation ou date théorique d'échéance.

Une fois le filtre défini, il est possible de sélectionner la facture afin d'avoir les informations relatives à cette dernière (n° de facture, date de facture, date d'échéance montant solde et état).

2. Règlements affectés

En fonction de critères prédéfinis (borner la date de réception du règlement, classer par montant, par date, par raison sociale ou par date d'échéance du règlement) vous pouvez retrouver un règlement et suivre sur quelle facture ce dernier a été lettré.

3. Imputation par facture

Comme le point 2 en fonction de certains critères définis, cet onglet permet d'obtenir les dernières imputations réalisées à votre demande par BNP Paribas Factor sur la période de votre choix.

4. Factures d'un acheteur

Cela permet de consulter les factures d'un acheteur donné qu'elles soient soldées ou non et/ou en retard de paiement.

5. Règlements non affectés

Ensemble des règlements reçus de vos acheteurs mais non lettrés à l'instant T.

6. Journal des imputations

en fonction de critères préalablement définis, il est possible d'obtenir le détail des imputations réalisées par BNP Paribas Factor.

8. ONGLET LITIGE

Cet onglet vous permet de déclarer un litige ou un règlement direct que vous auriez reçu.

Il permet aussi de déclarer la résolution d'un litige en transmettant à BNP Paribas Factor des informations ayant permis de le solutionner (escompte, avoir, livraison complémentaire faite...).

Il vous permet de consulter la liste des litiges en cours ainsi que leur historique.

9. BALANCE ÂGÉE DES ACHETEURS DANS LE TABLEAU DE SYNTHÈSE

Le « **Tableau de synthèse** » comporte des renseignements sur la balance âgée des créances remises à BNP Paribas Factor.

Cette balance est ventilée avec mention 30 jours, 60 jours, 90 jours et plus de 90 jours, en :

- Encours échu
- Encours non échu
- +ERNE (effets reçus non échus).

Le total de la balance âgée correspond aux encours, arrêtés la veille au soir, ce qui explique les écarts relevés avec le montant des encours.

Le détail des factures échues non soldées est visible dans l'onglet

« Recouvrement ».

Le total de la balance âgée correspond au montant des créances cédées à BNP Paribas Factor qu'elles aient ou non été financées.



**ÉCRITURES À
COMPTABILISER
DANS LES
« COMPTES SOCIAUX »**

LES COMPTES À OUVRIR DANS VOTRE COMPTABILITÉ PEUVENT ÊTRE LES SUIVANTS :

- **Compte courant ouvert** au nom de votre société dans les comptes BNP Paribas Factor : L'ouverture d'un compte est habituellement, un compte de la classe 5 dans la mesure où le solde de ce compte est disponible pour votre entreprise : **517xxx selon le Plan Comptable Général** (Autres organismes financiers) avec possibilité d'utiliser si **vous le préférez un compte 512xxx**
- **Fonds de garantie** : **275xxx** si le compte fonds de garantie ne varie plus une fois le plafond atteint, ou **467xxx** si le fonds de garantie varie à chaque encaissement de créance cédée avec une restitution de retenue de garantie correspondante.
- **Indisponible** : créances cédées non financées : **467000**
- **Commission d'affacturage** : **622500**
- **Commission de financement** : **668000** ou **661620**
- **Frais annexes** : en fonction de la nature des frais
- **Fonds de réserve affecté** (sous-traitants, coopération commerciale, ...) : **275100, 275200, ...**
- **Compte global « encours clients financés par BNP Paribas Factor »** : **411600**
- **TVA déductible à ouvrir via le compte** : **445 660**

Par la subrogation, BNP Paribas Factor devient propriétaire des créances cédées.

Les créances sont sorties de la comptabilité au jour de la cession, et aucune écriture n'a donc à être comptabilisée lors des paiements qui seront faits ultérieurement par vos clients à BNP Paribas Factor.

Vous ne disposerez plus dans votre comptabilité du détail des créances clients restant à encaisser, mais vous aurez la possibilité de consulter ces informations sur votre espace client. (onglet **recouvrement** > **règlements affectés**).

REMARQUE

Si vous souhaitez disposer d'éléments internes pour effectuer ce recouvrement, deux possibilités s'offrent à vous :

Les créances cédées ne figurant plus dans la comptabilité, vous assurez le suivi du recouvrement à partir de tableaux Excel.

Vous trouverez le schéma d'écritures correspondant à cette « solution classiquement adoptée » dans le **paragraphe 3.1. ci-après.**

Si vous préférez toutefois continuer à suivre dans votre comptabilité, vos comptes clients avec la date réelle des paiements effectués auprès de BNP Paribas Factor, vous adopterez le schéma d'écritures présenté dans le **paragraphe 3.2. ci-après.**



Les présentes informations étant données à titre purement indicatif, il convient de vous rapprocher de votre expert-comptable et de votre commissaire aux comptes, lesquels sont les seuls habilités à vous donner leur avis pour vous aider à choisir la solution la mieux adaptée à votre entreprise.

3.1 SOLUTION « CLASSIQUEMENT ADOPTÉE » SORTIE DU POSTE CLIENTS DES CRÉANCES CÉDÉES DÈS LEUR CESSION

Pour enregistrer vos écritures, il faut attendre le décompte de prise en charge définitive que BNP Paribas Factor publie dans « **Édition en ligne** ».

Ce document peut différer du bordereau de cession, puisque BNP Paribas Factor peut être amené à refuser des factures (absence totale d'agrément pour un nouveau client, factures sur sociétés du groupe auquel appartient la société, factures non finançable par le factor, export).

À TITRE D'EXEMPLE, CI-APRÈS QUELQUES ÉCRITURES COMPTABLES:

3.1.1. Décompte de prise en charge définitive : accessible dans « **Édition en ligne** » et « **ce document vous est adressé** ».

Sur la base d'un décompte de prise en charge définitive mentionnant la cession de quatre factures d'un montant total de 10 000 € dont une facture de 1 000 € qui ne sera finançable qu'à l'encaissement et qui sera inscrite en compte créances indisponibles

Écritures à passer à partir du décompte :

	Débit	Crédit
La cession des créances par le crédit des comptes individuels clients concernés		
411AAA Client AAA	-	1000
411BBB Client BBB	-	2000
411CCC Client CCC	-	1000
411ZZZ Client DDD	-	6000
517000 Compte courant BNP Paribas Factor	10 000	
Les comptes clients sont alors soldés.		
Créance qui ne sera finançable qu'à l'encaissement : indisponible		
467100 Créances cédées non financées	1 000	-
517000 Compte courant BNP Paribas Factor	-	1 000



Pour suivre le recouvrement de vos créances clients dont vous êtes en charge, vous pouvez le faire de façon extra comptable sur un tableau Excel, ou alors utiliser la solution qui vous est présentée ci-après en 3.2.

3.1.2. Divers avis de débit et de crédit adressés avec le décompte de prise en charge définitive

Le montant total des avis de débits et de crédits est repris dans le décompte de prise en charge. Le détail de ce montant est visible sur une édition qui vous est adressée et archivée dans l'onglet « **Éditions en ligne** » intitulée « **Décompte avis Débit Crédit** ».

Le montant de la commission d'affacturage :

	Débit	Crédit
622500 Commission d'affacturage	50	-
445660 TVA déductible	10	-
517000 Compte courant BNP Paribas Factor	-	60

Le montant de la commission de financement :

668800 à 661620 Commission de financement	50	-
445660 TVA déductible	10	-
517000 Compte courant BNP Paribas Factor	-	60

Les prélèvements pour le fonds de garantie et le fonds de réserve affecté (s'il en existe au moins un)

275000 Fonds de garantie (s'il ne varie pas)	1 000	-
517000 Compte courant BNP PARIBAS FACTOR	-	1 000
275100 Fonds de réserve affecté	100	-
517000 Compte courant BNP PARIBAS FACTOR	-	100

3.1.3. Votre demande de financement en fonction du solde disponible sur votre compte courant

Dans l'exemple ci-dessous, le solde disponible est de 7 780 € correspondant à :

Cession créance	10 000 €
A déduire :	
Créance qui ne sera finançable qu'à l'encaissement	- 1 000 €
Commission d'affacturage + TVA	- 60 €
Commission de financement + TVA	- 60 €
Fonds de garantie	- 1 000 €
Fonds de réserve affecté	- 100 €
Soit	7 780 €

Vous pouvez consulter votre compte courant pour connaître le solde disponible dans l'onglet «**Compte**» sous onglet «**Contrat**».

Si vous souhaitez débloquent sur ce solde disponible, un montant de 7 700 € il faut vous rendre sur l'onglet «**Financement**» pour demander un virement qui sera fait sur le compte bancaire que vous aurez indiqué. L'écriture à comptabiliser sera la suivante :

	Débit	Crédit
580000 Virement de fonds	7 700	-
517000 Compte courant BNP Paribas Factor	-	7 700

Lorsque vous comptabiliserez les écritures de la banque qui recevra le virement, l'écriture à enregistrer sera la suivante

512100 Banque concernée	7 700	-
580000 Virement de fonds	-	7 700

3.1.4. Écritures à passer après la prise en charge des factures et la demande de financement que vous avez effectuée

Ces écritures correspondront aux mentions portées sur les avis de débit ou de crédit qui vous sont transmis. On peut noter les exemples suivants :

Factures cédées qui étaient « non finançables » à la date du bordereau de cession de créances, et qui deviennent finançables (augmentation de montant agréé, paiements du client au factor qui font baisser l'encours utilisé):

	Débit	Crédit
467000 Créances cédées non financées	-	1 000
517000 Compte courant BNP Paribas Factor	1 000	-

Restitution d'une partie du dépôt de garantie, suite au paiement effectué à BNP Paribas Factor par vos clients :

	Débit	Crédit
275000 Fonds de garantie	-	100
517000 Compte courant BNP Paribas Factor	100	-

(sauf si le montant du dépôt de garantie prévu au contrat est fixe, et n'est pas mouvementé lors du paiement par les clients ou lors de nouvelles cessions de factures)

Indemnisation de BNP Paribas Factor en cas de règlement direct d'un de vos clients par exemple

	Débit	Crédit
411xxx Client concerné par le règlement direct	1000	-
517000 Compte courant BNP Paribas Factor	-	1000

PS : Ce montant de 1 000 € sera soit payé par vous à BNP Paribas Factor, soit imputé sur votre prochain droit de tirage.

3.1.5. Lors de l'arrêt de vos comptes annuels

Votre contrat étant « sans recours », les cessions de créances sont définitives. Il n'y aura aucun engagement hors bilan à mentionner dans l'annexe de vos comptes annuels au titre des créances clients cédées et non encore encaissées par BNP Paribas Factor, dans la partie « engagements financiers hors bilan donnés ».

3.2 SOLUTION POUR PERMETTRE UN SUIVI DES COMPTES CLIENTS ET CE, À TITRE D'OUTIL DE GESTION

Dans ce schéma, les créances clients restent à votre actif tant que les clients n'ont pas réglé les factures cédées auprès de BNP Paribas Factor.

La cession des créances clients sera donc comptabilisée dans un compte ouvert au nom de BNP Paribas Factor créé à cet effet (n° 411600 : créances cédées au factor)

Si l'on reprend les chiffres mentionnés en § 3.1.1, les écritures seront les suivantes :

3.2.1 Décompte de prise en charge définitive

Sur la base d'un décompte de prise en charge mentionnant la cession de quatre factures d'un montant total de 10 000 € dont une facture de 1 000 € qui ne sera finançable qu'à l'encaissement.

Écritures à passer à partir du décompte :

La cession des créances :		Débit	Crédit
411600 Créances cédées au factor		-	10 000
517000 Compte courant BNP Paribas Factor		10 000	-

Créance qui ne sera finançable qu'à l'encaissement

467000	Créances cédées non financées	1 000	-
517000	Compte courant BNP Paribas Factor	-	1 000

3.2.2. Divers avis de débit et de crédit qui vous sont adressés avec le décompte de prise en charge définitive

Le montant de la commission d'affacturage	Débit	Crédit	
622500	Commission d'affacturage	50	-
445660	TVA à récupérer	10	-
517000	Compte courant BNP Paribas Factor	-	60

Le montant de la commission de financement :

668000 ou 661620	Commission de financement	50	-
445660	TVA déductible	10	-
517000	Compte courant BNP Paribas Factor	-	60

Les prélèvements pour le fonds de garantie et le fonds de réserve

275000	Fonds de garantie	1 000	-
517000	Compte courant BNP Paribas Factor	-	1 000
275100	Fonds de réserve affecté	100	-
517000	Compte courant BNP Paribas Factor	-	100

3.2.3. Votre demande de déblocage de fonds en fonction du solde disponible sur votre compte courant, après prise en compte de votre cession de factures

Dans l'exemple ci-dessus, le solde disponible est de :

Cession créances	10 000 €
À déduire :	
Créance finançable à l'échéance	- 1 000 €
Commission d'affacturage + TVA	- 60 €
Commission de financement + TVA	- 60 €
Fonds de garantie	- 1 000 €

Fonds de réserve	- 100 €
Soit	7 780 €

Si vous souhaitez débloquer sur ce solde disponible, un montant de 7 700 €, lors du virement qui sera effectué sur le compte bancaire que vous aurez indiqué, l'écriture à comptabiliser sera la suivante :

	Débit	Crédit	
580000	Virement de fonds	7 700	-
517000	Compte courant BNP Paribas Factor	-	7 700
Lorsque vous comptabiliserez les écritures de la banque qui recevra le virement, l'écriture à enregistrer sera la suivante			
512100	Banque concernée	7 700	-
580000	Virement de fonds	-	7 700

3.2.4. Écritures à passer après la prise en charge des factures et le décaissement de l'avance qui vous a été faite

Ces écritures correspondront aux mentions portées sur les avis de débit ou de crédit qui vous seront transmis. On peut noter les exemples suivants :

Factures cédées qui étaient « non finançables » à la date du bordereau de cession de créances, et qui deviennent finançables (augmentation de montant agréé, paiements du client au factor qui font baisser l'encours autorisé) :

	Débit	Crédit	
467000	Créances cédées au factor	-	1 000
517000	Compte courant BNP Paribas Factor	1 000	-

Restitution d'une partie du dépôt de garantie, suite au paiement effectué à BNP Paribas Factor par vos clients :

	Débit	Crédit	
275000	Fonds de garantie	-	100
517000	Compte courant BNP Paribas Factor	100	-

Indemnisation de BNP Paribas Factor en cas de règlement direct d'un de vos clients par exemple :

411xxx	Client concerné par le règlement direct	1000	-
517000	Compte courant BNP Paribas Factor	-	1000

PS : Ce montant de 1 000 € sera soit payé par vous à BNP Paribas Factor, soit imputé sur votre prochain droit de tirage.

3.2.5. Écriture à comptabiliser lors des paiements par vos clients, à BNP Paribas Factor des factures cédées

	Débit	Crédit
4116000 Créances cédées au factor	2 000	-
411AAAA Client AAA	-	2 000

Le détail des règlements clients effectués sur le compte de BNP Paribas Factor (mentionné sur vos factures clients), figure sur les relevés de ce compte, accessibles sur votre espace client.

Ce compte dédié enregistre au crédit, les paiements effectués par vos clients. Le solde est ainsi remonté quotidiennement sur d'autres comptes BNP Paribas Factor.

Ce compte bancaire appartenant à BNP Paribas Factor, il n'y a pas lieu d'ouvrir un compte spécifique dans votre comptabilité ; les règlements clients mentionnés sur ce compte sont simplement à enregistrer comme mentionné ci-dessus afin :

- De mettre à jour le compte de votre client du règlement effectué
- Et de diminuer le montant total de l'encours de financement auprès de BNP Paribas Factor.

3.2.6. Lors l'arrêté de vos comptes annuels

Le compte 411600 doit être soldé par le crédit des comptes individuels clients concernés (ceux composant l'encours clients cédé au factor et non payé à la date de clôture de vos comptes annuels).

Votre contrat étant « sans recours », les cessions de créances sont définitives.

Il n'y aura aucun engagement hors bilan à mentionner dans l'annexe de vos comptes annuels au titre des créances clients cédées et non encore encaissées par BNP Paribas Factor, dans la partie « **Engagements financiers hors bilan donnés** ».

4

EXEMPLES DE RAPPROCHEMENTS POUVANT ÊTRE RÉALISÉS À CHAQUE FIN DE MOIS

ENTRE LES CHIFFRES FIGURANT
DANS VOTRE COMPTABILITÉ
AU TITRE DES OPÉRATIONS DE
FACTORING ET LE SOLDE DES
COMPTES OUVERTS À VOTRE NOM
CHEZ BNP PARIBAS FACTOR.

- **Le compte courant :**

Le solde du compte 517000 doit correspondre au solde du compte courant ouvert à votre nom chez BNP Paribas Factor.

- **Le compte créances cédées non financées :**

Le solde du compte 467000 doit correspondre au solde du compte « indisponible » ouvert à votre nom chez BNP Paribas Factor.

- **Le compte retenue de garantie :**

Le solde du compte 275000 doit correspondre au solde du compte Fonds de Garantie ouvert à votre nom chez BNP Paribas Factor.

- **Les comptes fonds de réserves affectés :**

Le solde des comptes 275100, 275200... doivent correspondre aux soldes des comptes de réserve affectés ouverts à votre nom chez BNP Paribas Factor.

- **Le compte créances clients cédées à BNP Paribas Factor :**

Le solde du compte 411600 doit correspondre au montant des encours de financement chez BNP Paribas Factor disponible sur Encours.

REMARQUE

Si vous constatez des écarts entre le solde de l'un de ces comptes dans votre comptabilité, et le solde figurant chez BNP Paribas Factor,

vous avez la possibilité de consulter sur votre espace client le détail des écritures comptabilisées chez BNP Paribas Factor.

Vous pourrez ainsi, procéder au rapprochement des comptes, comme pour un rapprochement bancaire.




5. NORME IFRS 9

CONTRAT DÉCONSOLIDANT

Pour valider le caractère déconsolidant du contrat une analyse plus fine de ce dernier devra être effectuée par votre commissaire aux comptes et les juristes de BNP Paribas Factor.

**Pour plus d'informations
contactez BNP Paribas Factor**

 04.91.39.63.81

@ partenaire@bnpparibasfactor.fr

BNP Paribas Factor S.A., au capital de 5 718 272 euros - RCS Nanterre B 775 675 069 - TVA FR 69 775 675 069.

Siège social : Seine Way – 12 – 14, rue Louis Blériot CS 10096 92506 Reuil Malmaison Cedex.

Le contenu de ce document est exclusivement la propriété de BNP Paribas Factor S.A. Toute reproduction sans autorisation expresse et préalable de BNP Paribas Factor S.A. est interdite. PLV 09-2019